

Montée en charge du nouveau CPF : augmentation des volumes d'achat de formation et évolution du profil des demandeurs

Paris, le 28 octobre 2021

La Caisse des Dépôts publie ce jour deux numéros de *Questions Politiques sociales* – *Les brèves* qui présentent les évolutions quantitatives et qualitatives à la suite de la montée en charge du nouveau Compte personnel de formation (CPF).

Forte augmentation du volume global d'achats et des demandes effectuées par les demandeurs d'emploi, les femmes, les employés et les moins diplômés.

Avant la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018, les dossiers de la première version du CPF étaient très majoritairement intermédiés par Pôle emploi, les régions et les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de collecter les obligations financières des entreprises). Depuis l'ouverture en novembre 2019 de *Mon Compte Formation*, les titulaires de ces comptes peuvent suivre un parcours d'achat direct.

L'année 2020 a été marquée par l'explosion du volume d'achats de formation qui, globalement, double par rapport aux années précédentes. En particulier, 567 000 salariés du secteur privé, soit 2,5 % des 22,8 millions de salariés éligibles, ont bénéficié d'une formation financée par le CPF. Ce taux s'élevait à 1,5 % en 2018 et 2019. Le dynamisme des achats de formation se confirme en 2021, avec, sur les six premiers mois, un nombre de dossiers de salariés et de demandeurs d'emploi équivalent à celui de l'ensemble de l'année 2020.

Les achats de formation en 2020 sont effectués à 38 % par des demandeurs d'emploi (32 % en 2019) et les femmes sont désormais un peu plus nombreuses que les hommes à en bénéficier. La part des employés, notamment les moins rémunérés, a très fortement augmenté depuis l'ouverture de *Mon compte formation* alors que le niveau d'études moyen des demandeurs a lui baissé : 40 % ont un niveau inférieur au bac pour 33 % dans la 1^{ère} version du CPF.

Le parcours d'achat direct a permis une plus grande diversification des demandes de formation qui s'orientent davantage vers le développement des capacités d'orientation et d'insertion et vers l'informatique.

Enfin, les coûts moyens d'une formation sont moins élevés : 1 200€ pour *Mon compte formation* contre 2 100 € pour le CPF 1^{ère} version.

Le taux de recours au CPF progresse nettement chez les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés, ainsi que chez les salariés de l'hébergement et de la restauration.

Depuis la mise en place du parcours d'achat direct, le taux de recours au CPF progresse davantage chez les salariés âgés au plus de 45 ans et chez les plus de 60 ans, même si ce sont les salariés entre 46 et 60 ans qui y recourent le plus.

Si le secteur des transports et de l'entreposage (3,4 %) et celui des activités financières et d'assurance (3,0 %) enregistrent les taux de recours les plus élevés en 2020, celui de l'hébergement et de la restauration a connu une très forte hausse entre 2019 (0,7 %) et 2020 (2,4 %). En revanche, l'industrie manufacturière n'a pas enregistré de hausse, alors qu'elle figurait parmi les secteurs ayant les plus forts taux de recours en 2019.

Les taux de recours des salariés à la formation professionnelle financée par le CPF sont globalement élevés dans les départements concentrant les grandes agglomérations, notamment l'Île-de-France et la région lyonnaise. La situation des départements ruraux est assez contrastée, avec, par exemple, des taux de recours variant du simple au double entre le Jura et la Savoie.

Les publications « Questions politiques sociales – Les brèves » 9 et 10 sont disponibles en cliquant sur <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-brèves-ndeg9> et <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg10>.

La gamme des publications *Questions politiques sociales* (QPS) se décline en trois produits distincts : QPS Les brèves, QPS Les études et QPS Les cahiers.

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par *QPS – Les études* qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par *QPS - Les cahiers* qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques. »

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / service.presse@caissedesdepots.fr

    caissedesdepots.fr